

différents doivent être pris en considération lors de la prise de décision. L'exercice consistant à leur attribuer à chacun une valeur numérique et un facteur de pondération alourdit encore davantage le processus. Si le module *Valeur d'information* nous a posé relativement peu de problèmes et a été bien accepté, les modules *Coûts de conservation* et *Impacts des décisions* ont suscité des réactions mitigées de la part des praticiens consultés et plusieurs éléments ont été jugés plus ou moins pertinents ou trop difficiles à évaluer.

En conclusion, *Archival Appraisal* représente une contribution remarquable au développement de la réflexion théorique en archivistique et un pas de plus vers une meilleure compréhension des facteurs qui motivent les prises de décision en matière de sélection. Les auteurs ont adopté un point de vue très large sur la question. Ils ont fait valoir, à juste titre, l'importance pour les institutions de se doter de politiques cohérentes en matière d'acquisition et la nécessité d'établir une étroite corrélation entre ces politiques et les critères de sélection des documents utilisés par les archivistes de ces mêmes institutions<sup>2</sup>.

Si le modèle Boles-Marks Young s'avère complexe et difficile à appliquer intégralement, on peut toujours s'en inspirer en le simplifiant ou en l'adaptant à ses propres besoins. De toute façon, il offre une solide base de réflexion et d'action.

---

## COMPTE RENDU

Jetté, René. *Traité de généalogie*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1991. 716 p.

---

MARIO ROBERT

Analyste

Division de la gestion de documents et des archives

Ville de Montréal

La généalogie a connu, au cours des dernières décennies, un essor sans précédent. Autrefois réservée aux élites, cette activité est maintenant bien implantée dans l'ensemble de la population. D'aucuns prétendent que l'engouement pour la généalogie a ses origines dans l'éclatement de la famille traditionnelle et dans la recherche d'activités de loisirs pour un plus grand nombre de personnes retraitées. D'autres affirmeront que la série télévisée américaine *Roots*, tirée du roman d'Alex Haley et diffusée dans les années 1970, aura permis de populariser la généalogie. Quoiqu'il

---

2. Cette question a fait l'objet d'un article de Frank Boyles: "Mix Two Parts Interest to One Part Information and Appraise Until Done: Understanding Contemporary Record Selection Processes", *American Archivist*, vol. 50, n° 3 (été 1987), pp. 356-368.

en soit, les généalogistes sont de plus en plus nombreux dans nos sociétés occidentales et ils représentent la principale clientèle des services d'archives publiques. Il devient alors primordial de recenser les ouvrages majeurs qui paraissent sur ce sujet. Tel est le cas du *Traité de généalogie* paru en 1991 aux Presses de l'Université de Montréal.

Historien, démographe et généalogiste, René Jetté est déjà l'auteur du *Dictionnaire des familles du Québec des origines à 1730*, outil de recherche indispensable pour les généalogistes québécois d'origine canadienne-française. Son dernier ouvrage, le *Traité de généalogie*, préfacé par l'historien démographe français Jacques Dupâquier, nous offre cette fois «une présentation systématique de la généalogie, des définitions et des procédés les plus élémentaires jusqu'aux techniques de preuve et d'enquête les plus raffinées (p. 33)». L'ouvrage qui dit s'adresser à tous les généalogistes est divisé en 14 chapitres qui présentent tour à tour la parenté<sup>1</sup>, la désignation des personnes, les généalogies ascendante et descendante, la pratique de la généalogie, la preuve généalogique (par le fait et par présomption) et la procédure généalogique. Viennent ensuite les chapitres présentant les sources auxquelles nous nous intéresserons plus particulièrement et trois autres chapitres qui sont plutôt des annexes, car ils présentent nombre d'exemples liés aux chapitres sur la preuve et sur la procédure de l'enquête généalogique. Cinq annexes<sup>2</sup>, un glossaire et une bibliographie viennent clore le volume.

Les exemples qui accompagnent les différents thèmes sont au cœur même de l'ouvrage. Présents tout au long du texte sous forme de figures, tableaux ou textes, ils représentent une grande part du volume, «une bonne moitié» selon l'auteur. Les trois derniers chapitres, composés uniquement d'exemples, représentent à eux seuls plus de 100 pages. Les tableaux sont aussi utilisés comme tableaux de synthèse d'une section. Mentionnons les tableaux sur l'évaluation de la crédibilité des sources d'intérêt généalogique (p. 239), la procédure de la preuve de la date et du lieu approximatif d'un événement (pp. 302-303), les instruments d'enquête des registres paroissiaux québécois (pp. 352-353), etc. Certains de ces tableaux, tel le dernier, devraient toujours accompagner le chercheur dans son travail d'enquête. Les mêmes commentaires s'appliquent aussi aux figures. Mentionnons, parmi les plus intéressantes, les figures sur les symboles généalogiques (p. 41) ou sur l'hémophilie dans la descendance de la reine Victoria (p. 163).

De nombreux renvois situés dans le texte réfèrent à d'autres sections du volume. Ils permettent au lecteur de développer ou de compléter un aspect particulier. Enfin, ces renvois offrent la possibilité d'accéder à la bibliographie qui s'étend sur 24 pages et comprend plus de 400 titres.

En tant qu'archiviste, comment ne pas s'attarder aux chapitres ayant trait aux sources d'intérêt généalogiques. Le chapitre 9 est consacré aux sources privées et aux imprimés. Les imprimés comprennent les dictionnaires généalogiques, le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien* réalisé par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de

1. La parenté est, selon l'auteur, l'essence de la généalogie. Considérée comme une discipline, la généalogie «a pour objet la connaissance de la parenté existant entre les individus (p. 37)».
2. Annexes: Lexique trilingue des termes de parenté; Le calcul du coefficient de consanguinité et du coefficient de parenté; Table de concordance sommaire entre les comtés et les districts de recensement du Québec 1792-1981; Adresses des centres régionaux des Archives nationales du Québec et des chefs-lieux des districts judiciaires; Répartition des districts de recensement du Québec par district judiciaire et par centre régional des Archives nationales du Québec.

Montréal (appelé Répertoire du PRDH), les répertoires de mariage et les autres imprimés de caractère généalogique, biographique, familial ou historique. Trois éléments composent les sources privées: la mémoire des survivants, les associations d'entraide et les «archives domestiques» qui comprennent ce que l'auteur désigne aussi sous le nom de «papiers de famille». Sur deux pages, il nous brosse une brève nomenclature des «archives domestiques», aborde leur accessibilité et se livre à une critique de celles-ci.

Les chapitres 10 et 11 sont exclusivement consacrés à certains types de documents disponibles dans les dépôts d'archives publiques. L'auteur les désigne sous le nom de «sources administratives d'intérêt généalogique». Le premier de ces deux chapitres traite des registres d'état des personnes tandis que le second aborde les autres sources administratives, soit les minutiers de notaires, les recensements nominatifs et les autres sources de caractère public (listes de militaires, d'immigrants, les fonds privés, etc.). Ces dernières sont cependant présentées par institution plutôt que par type de document.

Pour tous ces types de documents, l'auteur présente une définition, leur origine et développement, leur description, leur accès et une critique. Au chapitre 10, Jetté divise la critique des registres d'État de personnes en aspects positifs et aspects négatifs. Évidemment, sa critique concerne avant tout les registres québécois «qui constituent à eux seuls la source nécessaire et suffisante de l'information et de la preuve généalogique (p. 459)». Par contre, il en mentionne aussi les faiblesses tels que les registres perdus, leur mauvais état de conservation, les erreurs et omissions, etc.

Ce sont certes des chapitres instructifs pour les archivistes. En effet, l'auteur considère ces sources comme étant les seules en mesure de prouver les faits d'intérêt généalogique.

«De toutes les catégories de sources d'intérêt généalogique, seule une source administrative a droit sans réserve au statut de source authentique (p. 238)»

De plus, ces chapitres viennent combler une critique souvent faite aux généalogistes: l'absence de critique des sources.

«Une autre constatation touche la critique des sources qui n'est guère d'application chez les généalogistes ou les historiens-amateurs<sup>3</sup>»

L'auteur en est pleinement conscient car il consacre de nombreuses pages à l'adéquation de l'information. Il prend aussi la peine d'y définir le concept de «critique des sources»<sup>4</sup>.

La volonté de produire ici un ouvrage à caractère scientifique ne fait aucun doute. En cela, le *Traité de généalogie* se distingue de tous les ouvrages précédents parus sur cette question au Québec<sup>5</sup>, ces derniers se voulant avant tout des livres

3. Dekker, Cornelis. «L'archivistique néerlandaise et la généalogie», *Archivum*, vol. XXXVII (1992), p. 170.

4. «On appelle critique des sources l'ensemble des règles de procédures permettant de déterminer l'admissibilité d'une source au statut de document. La critique des sources est l'essence même de l'histoire dont la fonction propre est l'établissement des faits (p. 234)».

5. Faribault-Beaugard, Marthe et Eve Beaugard Malak. *La généalogie. Retrouver ses ancêtres*. Montréal: Éditions de l'Homme, 1987. 193 p.; Langlois, Michel. *Cherchons nos ancêtres*. Québec: Québec Science Éditeur, 1980. 164 p. (Coll. «Faire»); Grégoire, Jeanne. *A la recherche de nos ancêtres. Guide du généalogiste*. Montréal: Guérin, 1974.

pratiques. Un des objectifs de Jetté, est bien de rendre crédible la généalogie qui, encore aujourd'hui, souffre de nombreux préjugés. L'organisation de l'ouvrage, les chapitres sur la preuve, les sections sur les liens entre la généalogie et les sciences de l'homme, sur l'implexe des ascendants qui est «un indice global de la parenté par consanguinité du probant (p. 129)» ou l'annexe sur le calcul du coefficient de consanguinité et du coefficient de parenté démontre le souci de dépasser le livre pratique. La place qu'occupe maintenant la généalogie dans les universités en est un autre exemple. L'Université de Montréal, par son Programme de recherche en démographie historique (PRDH), ou le Centre interuniversitaire de recherche sur les populations réunissant l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et l'Université McGill (SOREP) ont permis à la généalogie d'atteindre une certaine crédibilité. L'auteur se permet ainsi d'affirmer que la généalogie est une discipline et que l'aspect scientifique de celle-ci sera renforcé dans l'avenir.

«En détachant la généalogie de ses usages panégyriques ou nationalistes, au profit de la connaissance scientifique de l'homme, le PRDH et SOREP ont contribué à la réhabilitation de la généalogie auprès des universitaires, prélude à une pleine reconnaissance de la généalogie comme discipline universitaire à part entière (p. 232)»

Enfin, mentionnons que cette acceptation universitaire est vérifiable puisque cet ouvrage est tout de même publié par une maison d'édition scientifique, Les Presses de l'Université de Montréal.

La grande qualité de cet ouvrage est qu'il présente à notre avis une synthèse de l'information connue sur la généalogie et plus particulièrement celle qui se pratique au Québec. De plus, comme il nous semble avant tout un ouvrage de référence, il recèle une mine d'informations qui ne peut qu'intéresser le chercheur. A cet égard, les sections sur les empêchements de mariage, sur le nom de personne ou sur l'histoire de la généalogie au Québec, en sont de bons exemples. Lorsque le lecteur désire approfondir le sujet, Jetté le renvoie aux ouvrages appropriés qui apparaissent en bibliographie. L'autre force consiste à donner à la recherche généalogique une démarche scientifique. Les chapitres sur la preuve, sur l'enquête généalogique, l'importance mise sur la citation et la critique des sources, en font foi.

Ce portrait somme toute positif de l'ouvrage, ne peut nous empêcher d'en discuter certains aspects. Ainsi, en ce qui concerne la présentation, le *Traité* est truffé de mots, de concepts ou d'expression en caractères gras, italiques ou les deux à la fois. Malheureusement, aucune explication n'est donnée en introduction sur leur rôle précis. Tout au plus, devinons-nous que les concepts en caractères gras se retrouvent aussi dans le glossaire. L'absence d'un index se fait aussi sentir malgré le choix effectué par l'auteur ou l'éditeur de le remplacer par une table des matières de 16 pages. La recherche d'information n'en est donc pas facilitée malgré une ordonnance claire avec renforcement des sections.

On rencontre parfois des phrases trop longues (pp. 169, 216, 322) ou parfois très complexes<sup>6</sup> qui auraient avantage à être divisées. Lorsque cette phrase se retrouve en début de volume, il y a lieu d'être inquiet pour la suite. Les exemples comptent,

6. Par exemple, la phrase suivante: «Cependant, entre la présentation des faits à prouver, en l'occurrence, l'identité du père et celle de la mère de Y et X, mentionnés comme père et mère de Z dans l'acte de mariage de celui-ci, par la citation du document d'origine, (section 6.3.1), et l'énoncé des faits à prouver, par la citation du document de preuve (section 6.3.2), des obstacles de deux ordres peuvent s'interposer (p. 36)».

selon l'auteur, pour la moitié de l'ouvrage. Cela représente donc près de 300 pages. Nous croyons que c'est beaucoup. Il y a quand même un aspect positif pour le praticien à la recherche d'aide et qui utilise ce volume comme ouvrage de référence. De même, et cela semble fréquent chez les auteurs-généalogistes, les exemples sont souvent tirés de ce qu'ils connaissent probablement le mieux: leur propre généalogie ou celle de leurs proches. Cet ouvrage ne fait pas exception<sup>7</sup>.

Dans son introduction, l'auteur mentionne que son *Traité* s'adresse à tous. Nous nous permettons d'en douter car certains seront dépassés par certaines parties ou par son coût élevé (72\$). D'ailleurs, il invite le «généalogiste pressé» qui s'oriente exclusivement vers la fabrication d'une table d'ascendance, à lire la procédure de l'enquête généalogique sommaire qui résume «les éléments essentiels du traité». Cette procédure s'étale sur 2 pages. Elle fait cependant une trentaine de renvois au reste de l'ouvrage, soit près de 300 pages, qui couvrent l'ensemble des chapitres 5,6 et 8 à 11.

La présentation systématique des éléments entraîne parfois une certaine lourdeur. Prenons, par exemple, la preuve de l'ascendance de François-Xavier Jetté et Marie-Catherine Jetté (probablement fils et fille de l'auteur...) à Charlemagne. Le tableau d'ascendance présenté aux pages 112 à 114 nous renvoie à la section 14.1 où la preuve doit être exposée. A cet endroit, la preuve détaillée s'arrête à la génération XVIII. A partir de celle-ci jusqu'à Charlemagne (génération XLII), on nous mentionne que cette ligne n'a été «reconstituée qu'à partir d'imprimés jugés crédibles (p. 598)» et on nous renvoie à la section 6.3.3. Là, l'auteur indique que certains liens de filiation de cette ligne ascendante «ne proviennent, ni de citations correctes, ni de généalogistes dont l'indépendance a été démontrée. Ces liens n'ont donc, strictement, qu'une valeur indicative (p. 280)». Il y a certainement une contradiction. Or, pour en être assuré, il nous faut retourner à la section 6.1.1 sur la crédibilité de l'information. Quel chemin parcouru!

La bibliographie contient 400 références bibliographiques et semble très complète. Cependant, on note l'absence d'articles ou d'ouvrages tels que le *Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les archives judiciaires 1670-1778 de E.Z. Massicotte*<sup>8</sup>, le Catalogue des immigrants catholiques des Îles Britanniques avant 1825 de Normand Robert et Michel Thibault<sup>9</sup> ou même *Le terrier du Saint-Laurent en 1663* de Marcel Trudel<sup>10</sup>. Jetté ne mentionne nulle part le *Complément au Dictionnaire Tanguay* de Joseph Arthur Leboeuf qui a été réalisé entre 1957 et 1964.

René Jetté a produit ici un ouvrage majeur et incontournable dans le domaine de la généalogie au Québec, malgré nos réserves personnelles. Le *Traité de généalogie* dépasse ainsi le livre pratique pour atteindre un caractère scientifique. Fait intéressant, il démontre clairement que la généalogie ne peut exister sans les archives car elles seules peuvent prouver ou authentifier les recherches généalogiques.

7. Voir Faribault-Beaugard (1987), *op. cit.*

8. Paru dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* dans les années 1930.

9. Robert, Normand et Michel Thibault. *Catalogue des immigrants catholiques des Îles Britanniques avant 1825*. Montréal: Société de recherche historique Archiv-Histo, 1988. 122 p.

10. Trudel, Marcel. *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*. Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973. (Cahiers du Centre de recherches en civilisation canadienne-française, 6)

Il y aurait donc lieu de s'interroger sur cette clientèle majeure que sont les généalogistes dans les services d'archives publics. Que savons-nous vraiment d'eux? Quels sont leurs besoins? Comment abordent-ils les dépôts d'archives? Quelles perceptions ont-ils des archives et des archivistes? Est-ce que nous leur donnons un support adéquat<sup>11</sup>? Autant de questions que seule une étude de clientèle approfondie nous permettrait de clarifier. Les relations archivistes-généalogistes sont essentielles pour le bon fonctionnement des dépôts d'archives publiques car comme le souligne Jean Favier, Directeur des Archives de France:

«...en étendant leurs recherches à l'ensemble de nos fonds pour mieux donner un visage et une épaisseur humaine aux personnages qu'ils rencontrent, ils nous rendent le service de mieux faire savoir l'extraordinaire richesse de la mémoire collective qui nous est confiée<sup>12</sup>.»

## COMPTE RENDU

National Archives and Records Administration Archival Research and Evaluation Staff. *Optical digital image storage system: project report*. Washington, National Archives and Records Administration, 1991, 378 p.

**JAMES M. TURNER**

Chargé d'enseignement

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Université de Montréal

En 1984, les Archives nationales des États-Unis ont entrepris le projet ODISS (Optical Digital Image Storage System ou «Système de stockage optique de l'image numérique»), une recherche qui visait à évaluer la technologie optique appliquée aux archives. Le projet cherchait à établir la faisabilité de la numérisation des documents à base de papier et de microformes, du stockage du matériel sur disque optique et

11. Voir à ce propos deux courts articles sur le sujet: Bunce, Peter W. "Towards a more harmonious relationship: a challenge to archivists and genealogists". *SAA Newsletter*. May 1990: 18-19, 24 et Mills' Elizabeth Shown. "Genealogists and archivists: communicating, cooperating, and coping". *SAA Newsletter*. May 1990: 20-21, 24. Mentionnons aussi les efforts des Archives nationales du Canada qui produisent le *Guide des sources généalogiques au Canada* ou des Archives nationales du Québec (ANQ) qui ont mis sur pied des sessions d'initiation à la généalogie. Ces derniers préparent actuellement un guide des ouvrages et des fonds d'archives d'intérêt généalogique conservés dans les centres des ANQ.

12. Favier, Jean. «Introduction», *Archivium*, vol. XXXVII (1992), p. XV.